



Communication du 10 mars 2021,

Les décisions prises par le Comité Directeur FFSA du 24 novembre 2020, imposant pour tous SSV la pose d'un réservoir FIA et pour les moteurs suralimentés d'une bride de 25mm de diamètre, ont été ajournées suite à des interventions auprès de la FFSA émanant de quelques organisateurs, de pilotes ou autres acteurs.

Une réunion animée par le Président du Directoire Sportif National s'est tenue à la FFSA le 13 janvier 2021.

La FFSA a invité les 3 constructeurs de SSV (YAMAHA, POLARIS, BRP CAN-AM), trois organisateurs (rallye et Endurance), des membres du Pôle SPORT et de la Direction juridique de la FFSA, le Président de la Commission Technique, les deux Présidents de commission (rallye et Endurance), un concessionnaire SSV/pilote, les commissaires techniques fédéraux délégués (rallye et Endurance), les Présidents des Commissions plénières FFSA (rallye et Endurance).

A l'issue des débats et après un vote, le Président du DSN a présenté au Comité Directeur de la FFSA du 16 février 2021 les dispositions suivantes qui ont été acceptées :

1-Nouvelles classifications :

- Les classes SSV modifiées sont supprimées, et les SSV devront être **strictement de série** conformément aux descriptions des constructeurs dans les fiches d'homologations fournies à la FFSA par leurs soins.
- Les SSV de série devront avoir un plombage sur certains éléments réalisé par les commissaires techniques avant leur première épreuve (prendre rendez vous) voir la réglementation technique pour la préparation. Ces SSV marqueront des points dans le "Challenge SSV".
- Deux classes subsisteront :
 - classe 1 pour les moteurs atmosphériques et classe 2 pour les moteurs suralimentés, 0 à 1050 cm3.
- Tout autre véhicule sera un "prototype" T3 :
 - T3 issus de la série SSV (classe T3 S),
 - T3 (ex-T3 FFSA) 2 et 4 roues motrices (classes T3 1A et 1B)
 - T3 FIA (classes 1A et 1B)
 - Les T4 FIA sont admis à courir (classe T4)
- Tous les T3 devront être équipés, d'un réservoir FIA et d'une bride de 25 pour les suralimentés et marqueront des points dans le Championnat de France (Rallye et Endurance, T1A/T3 confondus).
- Les T3 FIA et T4 FIA devront être conformes aux normes FIA (avec toutefois obligation de pare brise ou grillage, ailes et bavettes aux normes FFSA, cloisons pare-feu) **et ne marqueront pas de points dans les Championnats,**

Cependant :

- Les SSV n'ayant pas encore de fiches d'homologation seront autorisés à courir UNE fois (pour le véhicule ou le pilote) aux conditions suivantes :
 - S'ils n'ont pas subis de modifications par rapport à l'origine, ils pourront courir en Challenge SSV (sans obligation de réservoirs FT3 ni brides) **mais sans marquer de points aux Championnats,**
 - S'ils ont subis des modifications par rapport à l'origine, ils pourront courir UNE fois (pour le véhicule ou le pilote) en catégorie prototypes et devront être conformes au règlement technique T3 concernant la sécurité (selon leur catégorie) **et être équipés d'une bride de 25 pour les moteurs suralimentés.**
- ATTENTION: un véhicule sans fiche d'homologation et ayant subi des modifications ne pourra participer qu'une seule fois MAIS devra avoir le réservoir FT3 et la bride si suralimenté à défaut de quoi il ne sera pas admis au départ.**
- Pour pouvoir continuer à courir et marquer des points ils devront :
 - soit avoir une fiche d'homologation pour les SSV de série et être conformes au règlement technique pour les SSV de série.
 - soit être en T3 et conformes au règlement technique T3 (classes 1A et 1B ou S) selon leur catégorie

2-Les nouvelles obligations sécuritaires sont :

- Obligation de pare brise ou grillage au 01/01/2021 (Pour tous les SSV et T3 y compris les T3 FIA et T4 FIA)
- Obligation de cloisons pare feux au 01/01/2021(avec modifications de carrosserie autorisées si besoin et espace de 150mm autorisés entre cloison et tube haut de l'arceau pour les SSV de série) (Pour tous les SSV et T3 y compris les T3 FIA et T4 FIA)
- Obligation de réservoirs FT3, FT3.5, FT5 et de canalisations de carburant aux normes FFSA/FIA pour TOUS les T3 au 01/01/2021 (ce qui est déjà le cas pour les T3 FIA et T4 FIA)

-Passage du nombre de LED de 16 à 24 maximum pour les SSV comme pour les autres véhicules
-Ajout dans les équipements de sécurité circuit et rallye des « sur combinaisons » de pluie normes FIA 8856-2000 ou 8856-2018 et précision dans les textes disant que seuls les vêtements aux normes FIA sont autorisés (ceci est donc valable aussi pour tous les véhicules sans pare brise équipés d'un grillage) comme suit :

L'utilisation de vêtements ou toute sur-combinaison non homologués FIA est interdite

De ce fait plus aucun autre vêtement de protection ne sera toléré dans les épreuves chronométrées.

-En cas de bris de pare-brise, d'utilisation d'un grillage et d'un casque ouvert, le port de lunettes de type "moto- cross" est obligatoire (toute autre lunette est INTERDITE : de vue...ski...sécurité...soudage... etc.)

3-Concernant les moteurs suralimentés T3 et T4:

-Obligation de BRIDES d'admission d'air de 25mm de diamètre pour TOUS les moteurs suralimentés au 01/01/2021 (ce qui est déjà le cas pour les T3 FIA et T4 FIA)

4-Autres points

-Poids de la roue de secours SSV en rallye augmenté à 15kg

-interdiction des suspensions actives

-Roues de 15 pouces autorisées (et pour les SSV de série seulement si autorisé dans la fiche d'homologation) mais le diamètre total de la roue reste de 30 pouces

-Pour mémoire, il est rappelé la décision du comité directeur de la FFSA du 29 juillet 2020 de prolonger jusqu'à fin 2021 la durée de validité des équipements de sécurité homologués FIA caducs fin 2020

Listes des équipements concernés : les sièges, les harnais, les casques (mais les réservoirs FT3/FT3.5/FT5 ne sont pas concernés par cette mesure)

5- CHAMPIONNAT de FRANCE des RALLYES TOUT TERRAIN :

-Attribution des titres 2020 et nouveau Championnat pour 2021 (plus de Championnat regroupant 2020 et 2021)

Ceci est dû au changement de réglementation en cours de Championnat.

-La plage des numéros des T3/T4 sera de 501 à 599 et il est rappelé pour tous qu'un pilote n'ayant pas couru du tout une année n'a plus son numéro attribué l'année suivante et doit en redemander un sauf pour les 10 premiers (Trophée 4X4, Challenge 2RM, Challenge SSV, Championnat T1A) qui se voient attribués un numéro d'office.

C'est le Commissaire Technique Fédéral (Sébastien VERRON pour 2021) qui les attribue par délégation accordée par le Président de Commission.

Une communication sur ce sujet a été faite sur le site AGORATT.

-Il n'y aura toujours pas de classement général toutes catégories confondues en plus des classements séparés par catégorie (Trophée 4X4, Challenge 2RM, Challenge SSV, Championnat de France)

-Ordres de départ :

Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

▪ Challenge SSV (SSV **Classes 1 et 2**)

▪ Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+)

▪ Championnat de France (T1A et T3 classes 1A & 1B, **S**), Challenge 2 roues motrices (T1B) **et T4 FIA.**

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

▪ Challenge SSV (SSV **Classes 1 et 2**)

▪ Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+)

▪ Championnat de France (T1A et T3 classes 1A & 1B, **S**), Challenge 2 roues motrices (T1B) **et T4 FIA.**

L'ensemble de tous ces points est intégré dans la réglementation FFSA sur le site www.ffa.org.

Vous retrouverez également la réglementation sur le site www.agoratt.fr